



AVIGNON, le 11 mars 2021

DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 11 MARS 2021 (après-midi)

Mme la Présidente,

Nous sommes réunis pour le deuxième CHSCT du jour, dédié au télétravail à la DDFiP de Vaucluse.

Ce sujet est devenu en l'espace d'une année un mode d'organisation du travail structurant, voire déstructurant, dans notre administration.

La DDFiP de Vaucluse a été précurseur dans le développement du télétravail depuis 2018. La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a très fortement accéléré le processus.

Le télétravail participe à la prévention de la pandémie en améliorant sensiblement la distanciation spatiale dans les bureaux. Il s'intègre dans le dispositif des gestes « barrière ».

Cependant, la généralisation ou l'hyper-développement du télétravail emporte des conséquences très importantes sur les relations professionnelles dans les services.

Les situations sont multiples. Ainsi, nombreux sont les agents qui sont placés malgré eux dans la position de télétravailler ; on rencontre encore des agents qui souhaiteraient le faire, mais qui en sont empêchés par leurs chefs de service, etc. de même, le ressenti des agents sur le télétravail a énormément évolué depuis les premières expérimentations, de manière positive ou négative.

Ainsi, consciente des répercussions que cette nouvelle organisation du travail va avoir sur les agents et les relations sociales et professionnelles dans les services, notre organisation a pris le parti de demander la convocation d'un CHSCT dédié à ce sujet.

Au vu des risques que le télétravail fait porter en termes de troubles musculo-squelettiques, de fatigue musculaire et de toutes les formes d'algies (douleurs dorsales, cervicales, articulaires... etc...), il est donc indispensable d'équiper les télétravailleurs d'un poste complet de travail adapté (écran, chaise, souris, clavier...).

Il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser encore plus les collectifs de travail déjà mis à mal depuis de trop nombreuses années avec les réorganisations incessantes et les suppressions massives d'emplois.

En outre, il faut éviter que des tensions émergent entre agents en télétravail et en présentiel. Dans un certain nombre de services, les agents en présentiel ont l'impression d'avoir à gérer les tâches répétitives (courrier, appels téléphoniques, prise de rendez-vous...). Une réflexion doit ainsi être portée pour assurer un équilibre dans la répartition et la variété des tâches, aussi bien pour les télétravailleurs que pour les agents en présentiel.

De même, Solidaires Finances rappelle la nécessaire attention à porter aux personnels en situation de télétravail et/ou d'A.S.A. depuis mi-mars 2020 pour certains. Ces collègues sont en effet isolés depuis bientôt un an. La volumétrie de ces agents en télétravail depuis cette date est inconnue. Le sujet n'est pas encore d'actualité, mais il faudra également réfléchir à l'anticipation de leur retour dans les services.

Le sujet, même dégrossi en groupes de travail, au CTL du 4 mars et au CHSCT de ce jour devra encore faire l'objet de bilan, d'analyse et de débats au cours des semaines à venir, au plan national comme au plan local.

Les élus de Solidaires Finances Publiques s'exprimeront afin de préserver les droits individuels et collectifs de tous les agents de la DGFIP.